

■ **FUNBAR S.à r.l.**, à Montreux, création et exploitation d'établissements publics (FOSC du 18.06.2002, p. 15). Statuts modifiés le 1er décembre 2003. Héritier Pascal, qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 4'000 à l'associé Huguenin Pascal, dont la part est portée de CHF 46'000 à CHF 50'000.  
Journal no 11824 du 10.12.2003  
(02030474 / CH-550.0.163.040-9)